

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 08 Juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le 08 Juin à 20 heures 00 se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de *M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

Présents : MM. Patrick PAUCHET, Patrick JOUBERT, Alain BRUNET, Gilles MARTIN, Michèle POTIER, Alain RATTIER, Bruno TRIBOY, Mauricette VERHULST-VUILLEMIN

Absents excusés : Hubert PRIVÉ, pouvoir à Philippe OBADIA

Secrétaire de séance : Alain RATTIER

M. le Maire ouvre son 38ème conseil.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Délibérations :
 - Tarifs concessions columbarium
 - Intégration d'un espace culturel à l'Abbaye St Nicolas
 - Décision modificative
- Point sur les travaux de sécurisation dans le bourg
- Répartition des tâches entre les élus
- Déménagement de la bibliothèque et des archives
- Aménagement du terrain de pétanque
- Aménagement de tables de pique-nique
- Autres travaux à prévoir
- Divagation des animaux sur la voie publique
- Questions diverses

M. le Maire demande de rattacher à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Délibération pour mise en place d'une zone 30 dans la traversée du lotissement de la Prairie.
- Délibération pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles de Verneuil et de Bourth

Le Conseil est unanime.

M. le Maire propose d'établir une limitation de vitesse à 30 km/h à l'intérieur du lotissement de La Prairie pour protéger les piétons.

Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 27 Avril est adopté à l'unanimité des membres présents

Limitation de la vitesse au lotissement de la prairie

Après concertation et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de mettre en place une limitation de vitesse à 30 km/h au lotissement de la Prairie sur les voies suivantes :
 - Allée des Boutons d'or
 - Allée des Bleuets
 - Allée des Coquelicots
- **DE PROCEDER** à la mise en place de la signalisation verticale
- **CHARGE** M. le Maire d'exécuter cette décision.

Prise de la compétence Culture par l'INTERCO NORMANDIE SUD EURE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que l'INSE par délibération en date du 23.02.2018, s'est dotée de la compétence CULTURE afin de pouvoir créer un espace muséal au sein de l'Abbaye St Nicolas, propriété de L'INSE, située à Verneuil d'Avre et d'Iton, permettant à terme d'exposer les œuvres d'art de la famille DE VLAMINCK qui font l'objet d'une donation.

C'est dans cet esprit qu'il a été procédé à une modification statutaire en ce sens.

Il précise que la rédaction est conforme aux dispositions de la loi NOTRe, et qu'elle a été suivie pour cette compétence d'une délibération de l'Interco Normandie Sud Eure qui a déterminée l'intérêt communautaire, en le limitant à la création, aménagement et entretien d'un espace Muséal DE VLAMINCK, au sein de l'Abbaye St Nicolas, Propriété de l'Interco Normandie Sud Eure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

-APPROUVE la nouvelle rédaction statutaire de la compétence optionnelle « EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS, ET POLITIQUE SPORTIVE » de l'Interco Normandie Sud Eure modifiée ainsi :

Compétences Optionnelles :

Equipements sportifs et culturels et politique sportive

« Construction, Aménagement, Modernisation, Entretien et gestion d'équipements sportifs, Culturels, et socio-culturels d'intérêt communautaire »

Tarif Concession Columbarium

M. le Maire fait part de l'installation du columbarium par les établissements MUNIER et propose la mise en place du nouveau tarif.

Il informe le Conseil Municipal des tarifs appliqués par les communes de Bourth, Bâlines et Pullay.

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-DECIDE d'appliquer les tarifs suivants :

Concession trentenaire (30 ans) : 450.00 €

Concession cinquantenaire (50 ans) : 700.00 €

Décision modificative

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements en section d'investissement sur le chapitre 21 « Immobilisations corporelles »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le virement de crédits ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Compte	Libellé	Montant
2088	Autres immobilisations incorporelles	- 22 000.00 €
2188	Autres Immobilisations corporelles	+ 22 000.00 €
2088	Autres immobilisations incorporelles	- 7 200.00 €
2184	Mobilier	+ 7 200.00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	- 7 000.00 €
2152	Installations de voirie	+ 7 000.00 €

Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles de Bourth et aux frais de fonctionnement de la cantine

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, une participation aux frais de fonctionnement des classes des écoles publiques et privées est demandée aux Communes qui ne disposent pas d'écoles publiques.

Il fait part de la demande de participation de M. le Maire de Bourth aux frais de fonctionnement de leur groupe scolaire de l'exercice 2017 pour 2 enfants de notre commune ayant fréquenté la maternelle et 3 enfants ayant fréquenté la primaire pour respectivement **1 517.12 € et 801.24 € par élève.**

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-DECIDE de participer aux frais de fonctionnement de l'école de Bourth pour l'exercice 2017 d'un montant de **5 916.83 €.**

- DECIDE de participer aux frais de fonctionnement de la cantine pour un montant de **998.80 €**

Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles de Verneuil

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, une participation aux frais de fonctionnement des classes des écoles publiques et privées est demandée aux Communes qui ne disposent pas d'écoles publiques.

Il fait part de la demande de participation de M. le Maire de Verneuil d'Avre et d'Iton aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles pour l'année scolaire 2016-2017.

Le nombre d'enfants scolarisés en école maternelle s'élève à 9 pour une participation de 1 681.69 € par élève

Le nombre d'enfants scolarisés en école primaire s'élève à 11 pour une participation de 610.60 € par élève.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-DECIDE de participer aux frais de fonctionnement des élémentaires et maternelles pour l'année scolaire 2016-2017 **pour un coût global de 21 851.81 €**

Point sur le projet de travaux de voirie

M. le Maire fait part que les résultats de l'appel d'offres sont finalement beaucoup plus élevés que l'estimation réalisée par l'ingénierie de l'Agence Routière de Conches.

Il fait part qu'il a échangé avec M. Simon en lui indiquant qu'il ne pouvait pas donner suite à l'appel d'offres et en lui demandant de nous proposer des solutions moins onéreuses et surtout plus efficaces.

Par conséquent, il a demandé que les installations provisoires du carrefour soient enlevées.

Pour le moment, le projet de travaux est gelé et nous attendons de nouvelles solutions proposées par l'Agence Routière de Conches pour réduire la vitesse des véhicules entre La Prairie et les ralentisseurs de la rue de Verneuil.

Répartition des tâches entre les élus

En cas d'empêchement d'un conseiller, M. le Maire propose de répartir certaines tâches entre les élus.

Déménagement de la bibliothèque et des archives

M. le Maire propose d'annuler le devis de M. Darras pour la confection d'une bibliothèque.

Les archives de la mairie seront déplacées au 2^{ème} étage de la mairie mercredi 13 juin à 18 h.

La bibliothèque sera réaménagée au 1^{re} étage de la mairie vendredi 15 juin à 18 h.

Aménagement du terrain de pétanque

Le terrain de pétanque sera aménagé prochainement. Gilles Martin s'occupe de ce dossier.

Les poteaux de volley sont arrivés et vont être scellés par l'agent communal.

Aménagement de tables de pique-nique avec corbeilles

3 tables pique-nique seront installées à la Mimboulière, à La Prairie, et à La Croix des Sapins.

Autres travaux à prévoir

Il est présenté les devis pour l'aménagement du seuil devant de la mairie en remplacement des gravillons et du contour de la maison des Barils. En raison de leur coût, Bruno Triboy est chargé de contacter une autre entreprise.

Divagation des animaux sur la voie publique

M. le Maire fait part que les chats errants à la mairie ont été stérilisés et identifiés puis relâchés quand ils n'ont pas pu être adoptés. L'Arche du Mazurier, avec qui **nous avons une convention**, n'accepte plus les chats que nous lui proposons. Par conséquent, il est inutile de nous apporter les chats que des propriétaires peu scrupuleux auraient sciemment abandonnés sachant qu'à la Mairie des Barils ils seront soignés et nourris.

Questions diverses

- ✓ Auberge des Barils : Pour le moment 2 personnes seraient intéressées.
Un rdv est prévu vendredi 15 juin à 15 h avec la CCI.
- ✓ Le buffet pour le 14 juillet a été commandé auprès de la Ferme du Louviers
Rendez-vous à 11 h au Monument aux Morts suivi d'un cocktail à 11 h30 à la Maison des Barils.
- ✓ Les chemins communaux seront fauchés avant la fin du mois de juin.
- ✓ Il est rappelé la date de la balade à vélo, soit le 30 juin.
- ✓ M. le Maire remercie les organisateurs de la fête des voisins de la Forêt d'avoir invité les élus qui n'habitent pas ce hameau et aimerait que de semblables initiatives voient le jour ailleurs.
- ✓ Bruno Triboy demande le remplacement de la prise de courant renforcé à la Maison des Barils par une prise homologuée et qu'un devis soit demandé pour une prolongation de la rallonge.
- ✓ Il est rappelé l'organisation de la porte ouverte des jardins de la commune le 07 juillet prochain
- ✓ Le jury départemental des villages fleuris visitera avec Monsieur le Maire la commune le 21 juillet à partir de 15h30.
- ✓ Le jury des maisons fleuries composé de Francine Brunet, Dominique Joubert et Isabelle Vallon passeront lundi 09 juillet à partir de 18 h30.
- ✓ Monsieur le Maire écrira prochainement une lettre à tous les habitants pour leur donner quelques nouvelles.
- ✓ La mairie sera ouverte uniquement les vendredis de **17 h à 19 h du 06/08 au 30/08/2018**
L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h40.

PROCHAIN CONSEIL VENDREDI 07 SEPTEMBRE à 20H